



Étude de Programmation du Musée Archéologique

Étude Cœur de Village de Paladru

Réunion Publique

28 mai 2015



Personnes à la tribune:

Pays Voironnais :

- MOREAU Anthony, vice-président à l'aménagement urbain et opérationnel
- MOLLIÈRE Denis, vice-président à l'action culturelle, à l'animation du PAH et aux équipements culturels et sportifs

Commune de Paladru :

- SEIGLE-VATTE Gérard, maire

Bureau d'étude :

- ALLIMANT Romain, mandataire de l'équipe « cœur de village »

Environ 45 personnes étaient présentes dans la salle.

Monsieur le Maire introduit la réunion en rappelant le contexte de l'étude sur le cœur de village de Paladru, en lien avec l'implantation du Musée archéologique et précise que les deux études ont été menées en coordination.

Il rappelle les objectifs de la soirée :

- la présentation rapide du plan d'aménagement du cœur de Village, celle-ci ayant été faite dans le détail, lors de la réunion publique du 19 mai
- le débat autour du projet

Romain Allimant présente le projet d'aménagement du cœur de village, dans son ensemble, et par thématique. Cf. diaporama

Questions

Question : Est-ce que le parking de la Mairie est supprimé ?

Réponses apportées :

=> Le parvis de la Mairie est actuellement en enrobé, c'est effectivement un parking mais celui-ci n'est pas optimisé. L'objectif est d'optimiser cet espace pour aménager un véritable parvis et du stationnement. C'est un schéma très prospectif.

Questions : Les plans affichent un ancien et un nouveau périmètre de la plage, qu'en est-il ? Le grillage sera-t-il conservé ? Plage fermée ou ouverte ?

Réponses apportées :

=> Il n'y a pas de volonté d'ouverture complète de la plage. L'objectif est de l'ouvrir, hors saison, pour bénéficier de cet espace comme d'un parc public.

=> Objectivement, il faudrait que la plage soit ouverte. La plage est payante afin de rémunérer les maîtres nageurs, d'en assurer la sécurité et l'entretien. Ces barrières ne donnent effectivement pas une bonne image touristique. La volonté est donc d'ouvrir la plage, en dehors de la saison estivale.

=> Une des hypothèses d'implantation du Musée était sur le Parc Garot, celle-ci a été refusée par la municipalité et le groupe de travail habitants afin de conserver cet espace libre de tout aménagement.

Remarque: *L'accès prévu au port pour les pêcheurs pose problème. Il est nécessaire d'avoir un minimum de place pour manœuvrer avec les remorques à bateau, il faut pouvoir se garer le temps de mettre les bateaux à l'eau.*

Réponses apportées:

=> Il n'y aura pas plus de problème qu'aujourd'hui.

=> Ce qui est proposé ce soir est un schéma d'aménagement. Il sera travaillé dans le détail en phase de réalisation, avec tous les gabarits et rayons de giration nécessaires, en associant les personnes nécessaires dont la SCI du Lac.

Question: *Est-ce qu'un cheminement piéton sera possible, en dehors de la route départementale pour accéder à la plage ?*

Réponses apportées:

=> Oui, plusieurs cheminements piétons, alternatifs à la rue de la Morgerie seront possibles à travers le nouveau quartier. C'était un des objectifs du projet.

Remarque: *Le problème de la circulation des véhicules allant au port a été sous-estimé. Des véhicules de plus de 15 mètres se rendent au port. Il y a 25 places dans le petit port aujourd'hui, il faut pouvoir charger/décharger les bateaux.*

Réponses apportées:

=> Il y a un problème de sécurité aujourd'hui sur le port. Ces problèmes seront résolus en phase de réalisation.

Questions: *Où se trouve le parking du Musée ? Où iront stationner les cars ?*

Réponses apportées:

=> L'étude de programmation du Musée a fait ressortir un besoin de 30 places de stationnement voiture. En hiver, les visiteurs iront stationner sur le parking de la plage ; en été, à l'arrière de la grange et/ou dans le verger. Le choix a été fait d'un stationnement diffus, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de parking dédié au Musée.

=> Une dépose bus sera aménagée au plus près du Musée. Puis les cars iront stationner soit au parking de l'école, soit au parking St Michel, qui sont vides l'été.

=> Dans tous les cas, nous sommes dans un site paysager à préserver, il n'y aura donc pas de parking en « dur ».

Question: *A quelle échéance seront mis en place les tracés des cheminements ?*

Réponses apportées:

=> La première phase comprend des logements et la voirie les desservant, ainsi que le Musée. Ce qui représente environ 2/3 des voiries du projet.

Question: *Est-ce que la rue de la Grange peut être connectée à la rue du Petit Port pour desservir le port et ainsi éviter des manœuvres pour l'accès ?*

Réponses apportées:

=> S'il y a une connexion, il risque d'y avoir trop de flux sur la rue du petit port. Ainsi, cette connexion est prévue, mais uniquement pour que les pêcheurs puissent aller garer leur véhicule sur le parking du verger.

=> Un groupe de travail sera organisé avec les pêcheurs pour aborder tous ces éléments dans le détail.

Remarque: *L'utilisation du parking de l'école par les cars paraît difficile.*

Réponses apportées:

=> C'est effectivement le parking de la salle des fêtes qui est le plus opportun.

=> Dans tous les cas, le stationnement éventuel des cars sur le parking de l'école ne devra pas se faire en conflit avec le groupe scolaire.

Questions : *S'agit-il de logements locatifs permanents ou saisonniers ? Qui va venir construire ?*

Réponses apportées :

=> L'objectif est de faire vivre le village, c'est donc du logement permanent qui est privilégié. Une dizaine de couple de personnes âgées s'est manifesté en mairie avec le désir de se rapprocher du centre-village. Il y a également des jeunes couples et des familles monoparentales qui recherchent des petits logements.

=> Les îlots ne sont pas attirés, il y aura un appel à candidature, pour choisir les constructeurs.

Question : *Est-ce que les constructeurs auront un cahier des charges précis à respecter ?*

Réponses apportées :

=> Oui, un cahier des charges sera établi à destination des constructeurs. C'est une des prochaines étapes du projet.

Question : *Les promoteurs feront sûrement tout pour ne pas respecter ce cahier des charges. Comment la commune pourra-t-elle lutter contre cette pression ?*

Réponses apportées :

=> La commune est propriétaire des terrains, elle pourra donc les vendre aux constructeurs sous condition du respect du cahier des charges. De plus, le projet est partagé, validé par de nombreux partenaires qui s'assureront de son respect en phase de réalisation.

Questions : *En additionnant toutes les phases, cela fait un total de 85 logements. Est-ce qu'une étude des besoins a été réalisée ? Y a-t-il une demande face à cette offre ?*

Réponses apportées :

=> Le Programme Local de l'Habitat donne des objectifs de production de logements à la commune, sur la période 2012-2017. Nous entrons dans cette capacité avec la première phase de l'opération. Ce n'est effectivement pas le meilleur secteur pour construire du logement collectif et/ou intermédiaire, mais il existe une certaine partie de la population qui ne trouve plus à se loger dans le secteur. Ces logements répondront à cette attente.

=> Le projet s'inscrit dans une échéance à 15/20 ans. L'objectif est de sortir la première tranche d'environ 35 logements, avec le Musée. Le reste de l'opération viendra bien plus tard.

Question : *Ce projet semble pharaonique. Comment la commune est en capacité de prendre une décision engageant la municipalité sur plusieurs mandats ?*

Réponses apportées :

=> Un projet de ce type s'envisage forcément sur un temps long. Il est obligatoire d'engager la commune sur plusieurs mandats sinon jamais rien ne se fait.

Question : *Quelle sera la destination de la Grange Clavel ?*

Réponses apportées :

=> C'est effectivement une belle grange en pisé. Le fait d'y implanter le Musée a été abandonné, car trop coûteux. Il n'y a pas de projet arrêté aujourd'hui sur son utilisation. Elle est cependant au cœur du projet.

Questions : *Qui seront les propriétaires des logements ?*

Réponses apportées :

=> L'assise du terrain du Musée devra appartenir au Pays Voironnais. La commune ne fera pas d'investissement immobilier, ce n'est pas son rôle. L'objectif est de répondre aux besoins locaux : personnes âgées et jeunes notamment.

Question : *Est-ce que l'esplanade derrière la grange sera aménagée dès la première phase ?*

Réponses apportées :

=> Non, elle n'est pas indispensable à la réalisation de la première tranche. Cependant elle pourrait servir de stationnement en attendant l'aménagement du verger.

Question : *Pendant l'aménagement de la première tranche et avant l'aménagement des autres, le reste du terrain va donc rester un terrain vague ?*

Réponses apportées :

=> L'aménagement du plateau sportif est envisagé.

Question : *Est-ce que le programme du Musée comprend une boutique et un espace restauration ?*

Réponses apportées :

=> Oui, il y a également la volonté d'amener du commerce dans le cœur de village, avec 100m² en rez-de-chaussée des logements et 100m² en commerce estival, sous forme de kiosque.

Question : *Y aura-t-il un lien entre le nouveau cœur de village et le centre ancien de Paladru ?*

Réponses apportées :

=> Une étude de sécurisation de la route départementale, du lotissement de la Truitière jusqu'au cœur de village a été lancée. Celle-ci prévoit une circulation piétonne sécurisée tout le long de la RD, ainsi que des plateaux traversants. Ainsi, le nouveau et le centre-bourg historique pourront être reliés en toute sécurité.

Remarque : *Le Musée ne fonctionnera pas. Le projet présenté va encore plus vider le village.*

Réponses apportées :

=> L'objectif est de redynamiser le village, de garder les jeunes sur la commune. Le kiosque commercial peut être animé par des locaux, ce serait la meilleure solution, s'ils sont porteurs.

=> Le plan de composition présenté n'est qu'une trame. Elle reste souple et ouverte à toute initiative locale qui fera vivre le projet.

Remarque : *Il ne faut pas se tromper au niveau du Musée.*

Réponses apportées :

=> L'opportunité du Musée fait encore débat auprès des élus du Pays Voironnais. Si la population du Tour du Lac n'est pas porteuse du projet, cela va être d'autant plus difficile. Nous sommes en phase de réussir aujourd'hui, mais ce n'est pas encore complètement gagné.

Remarque : *Le Musée de Charavines est petit. Il existe beaucoup plus d'objets, qui ne sont pas exposés aujourd'hui. Le site de Paladru est connu, car il existe très peu de site sur l'an 1000 en Europe. C'est une collection fabuleuse, à valoriser.*

Remarque : *Il est nécessaire de développer l'hébergement touristique si on veut développer le Musée.*

Réponses apportées :

=> Une réserve foncière, au cœur du projet peut être utilisée pour cela

Denis Mollière intervient au sujet du Musée Archéologique du Lac de Paladru :

En 2013, le Pays Voironnais a pris la décision d'engager les études sur le Musée, jusqu'au concours d'architecte. L'objectif était d'obtenir une forme, un coût d'investissement et un coût de fonctionnement. Nous aurons ces éléments, fin 2015. Même s'il y a eu débat au sein du Conseil Communautaire ces derniers jours, une grande majorité des élus s'est dégagee pour le projet.

Les chiffres d'aujourd'hui sont : un investissement de 4,5millions d'euros hors taxe ; des subventions, via le contrat de plan Etat-Région, à hauteur de 3 millions d'euros (État, Région, Département). Le coût de fonctionnement est estimé à environ 250 000€ (c'est le double du Musée de Charavines), cela reste à travailler et c'est la grande inquiétude des élus.

Le nouveau Projet de Territoire porte la culture comme une politique transversale du Pays Voironnais, il s'agit d'acquérir la compétence culturelle et le Musée est une des actions allant dans ce sens.

Les opposants disent que ce n'est pas le moment de construire un Musée, mais ce n'est jamais le moment de faire de la culture !

Nous avons un trésor fabuleux qui va amener du public, le plus gros problème est de dimensionner correctement l'équipement, pour un projet de qualité.

Nous sommes sur une bonne voie pour le Musée, mais il ne faut pas compter uniquement sur lui pour animer le village.

Anthony Moreau précise qu'un projet se mène dans le temps. Il est nécessaire d'avoir une ambition à 15-20 ans. Les élus ont un rôle d'anticipation, d'orientation.

Bien des questions se posent encore, des réponses seront apportées en phase de réalisation.

La commune et le Pays Voironnais se sont inscrits dans une co-construction, avec les habitants, celle-ci ne s'arrête pas ce soir, elle devra être poursuivie en phase réalisation.

Le travail avec l'équipe Allimant a été très bénéfique, temps au niveau de la concertation, que de la matière technique.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il ne faut pas qu'il y ait de zone d'ombre sur le projet, entre les habitants et les élus. Daniel Seyve, Ernest Ortiz et Janine Garin sont les élus porteurs du projet, à ses côtés. Il ne faut pas hésiter à demander un rendez-vous en mairie pour avoir des informations.

Il remercie également l'équipe Allimant, le partenariat avec l'équipe du Musée, ainsi que l'importante participation des habitants qui a permis un très large et intéressant débat.

Ce travail en collaboration est intéressant et sera poursuivi.